

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 24 JANVIER 2023

DÉLIBÉRATION N° B.2023-14 SUPPRESSION D'UN EMPLOI PERMANENT DE REDACTEUR PRINCIPAL 1^{ÈRE} CLASSE

Date de la convocation
17/01/2023

Le 24 janvier 2023 à 9h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Felletin (23), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève	x				
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène	x				
PLAZANET Mélanie		M.H. MICHON	x		
SERRE Françoise			x		
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2	1		3	6

Collège Départemental

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	ARFEUILLERE Christophe					
	CORNELISSEN Jacqueline	x				
	PETIT Christophe		J. CORNELISSEN	x		
23	DEFEMME Catherine	x				
	MARTIN Valéry			x		
87	LARDY Brigitte		P. BRUGERE	x		
	TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2	2		4	8

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC	BRUGERE Philippe	x				
VMM	SAVIGNAC Sylvie			x		
CGS	NICOUX Renée	x				
PV	BOSDEVIGIE Jean-Pierre	x				
	TOTAL = 4 x 1 voix chacun	3			3	3

Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	BOUDIN Clément					
	HORNEBECK Catherine	x				
	MIGNAUT Thomas					
	POUYAUD Bernard	x				
23	MAGRIT Gilles					
	MOUNAUD Patrick			x		
	SALVIAT Gérard	x				
87	LAHAYE Françoise	x				
	TOTAL = 8 x 1 voix chacun	4			4	4
	TOTAL EPCI et communes	7			7	7

Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Juliette GIOUX (Directrice)
Monsieur Guillaume RODIER (Responsable du Service Technique)
Monsieur Olivier HUET (Responsable administratif)
Madame Véronique GIESSLER (Assistante de direction)

CODE PROJET 9200 (RH)

Le rapporteur expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique et notamment les articles L313-1,
Vu l'avis du Comité Technique Paritaire réuni le 29 novembre 2022,
Vu le tableau des emplois,
Vu la délibération n°C.2021-18 du Comité syndical du 14 septembre 2021 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président ;

Contexte :

Par délibération n°B.2022-71 du 20 septembre 2022, le Bureau syndical avait demandé au Président de soumettre pour avis au Comité technique territorial le projet de suppression d'un emploi de rédacteur principal 1^{ère} classe à temps complet chargé des finances.
Par la même délibération, le Bureau syndical avait acté la création d'un emploi d'attaché à temps complet chargé des finances correspondant mieux aux missions confiées.

Description du projet :

Le Président a soumis pour avis au Comité technique territorial le projet de suppression d'un emploi de rédacteur principal 1^{ère} classe à temps complet le 26 octobre 2022.
Lors de sa séance du 29 novembre 2022, le Comité technique territorial a émis un avis favorable à ce projet.

Proposition :

Il est proposé aux membres du Bureau :

- de confirmer la suppression d'un emploi de Rédacteur principal 1^{ère} classe suite à l'avis favorable du Comité technique territorial ;
- de confirmer la modification du tableau des emplois permanents de la manière suivante :

FILIERE ADMINISTRATIVE						
CATEGORIE	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	Possibilité emploi contractuel	Quotité	Ancien effectif	Nouvel effectif
A	ATTACHE	ATTACHE PRINCIPAL	OUI	35	8	8
B	REDACTEUR	REDACTEUR PRINCIPAL 1CL	OUI	35	1	0
C	ADJOINT ADMINISTRATIF	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1CL	OUI	35	5	5

FILIERE TECHNIQUE						
A	INGENIEUR	INGENIEUR PRINCIPAL	OUI	35	19	20
	INGENIEUR	INGENIEUR PRINCIPAL	OUI	17,5	2	0
B	TECHNICIEN	TECHNICIEN PRINCIPAL 1CL	OUI	35	1	1
C	ADJOINT TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1CL	OUI	21	1	1
			OUI	8	1	1
			OUI	5	1	1

- de demander au Président d'informer le Comité technique des suites qui ont été données à son avis.

LE BUREAU SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Au vu des visas et considérants,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de confirmer la suppression d'un emploi de Rédacteur principal 1^{ère} classe suite à l'avis favorable du Comité technique territorial ;

- de confirmer la modification du tableau des emplois permanents de la manière suivante :

FILIERE ADMINISTRATIVE						
CATEGORIE	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	Possibilité emploi contractuel	Quotité	Ancien effectif	Nouvel effectif
A	ATTACHE	ATTACHE PRINCIPAL	OUI	35	8	8
B	REDACTEUR	REDACTEUR PRINCIPAL 1CL	OUI	35	1	0
C	ADJOINT ADMINISTRATIF	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1CL	OUI	35	5	5
FILIERE TECHNIQUE						
A	INGENIEUR	INGENIEUR PRINCIPAL	OUI	35	20	20
	INGENIEUR	INGENIEUR PRINCIPAL	OUI	17,5	2	0
B	TECHNICIEN	TECHNICIEN PRINCIPAL 1CL	OUI	35	1	1
C	ADJOINT TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1CL	OUI	21	1	1
			OUI	8	1	1
			OUI	5	1	1

- de demander au Président d'informer le Comité technique des suites qui ont été données à son avis.

Nombre de délégués en exercice :

Présents : 11 / Votants : 14 (dont 3 pouvoirs) / Pour : Unanimité / Contre : 0 / Abstention : 0

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
Pour Extrait certifié conforme
Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente
délibération a été transmise en
Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre
du contrôle de légalité le 02.02.23
Et qu'elle a été affichée le 02.02.23

REÇU LE
02 FEV. 2023
SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRÈZE)

